

Politique sur la Santé et la Sécurité - Repartim

VERSION 1.2 du 01/12/2023



*Politique rédigée sous l'égide du comité décisionnel
RSE de Repartim :*

- *Martial Heland : Président*
- *Le Comité de Direction Repartim*
- *Alex Pierson : Responsable RSE*

Rédaction par :

- *Le service RH*

 **Repartim**
DÉPANNAGE & TRAVAUX DEPUIS 1967

Table des matières

Le périmètre lié à la santé et à la sécurité – Repartim.....	3
1. Nos outils de prévention	4
1.1. La gouvernance en matière de santé sécurité	4
1.1.A. Une charte d’engagement signée par tous.....	4
1.1.B. Allocation de ressources	6
1.1.C. La commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT)	6
1.2. Évaluation des risques et Audits	6
1.3. Formation et sensibilisation	8
1.3.A. Un programme de formation obligatoire et adapté	8
1.3.B. Un programme d’intégration et de formation e-learning.....	8
1.3.C. Campagne de Communication	9
2. Procédures opérationnelles	9
2.1. Procédures diverses	9
2.1.B. Procédures spécifiques	9
2.1.A. Manuel de références	10
2.2. Équipements de Protection Individuelle (EPI) :.....	10
2.2.A. Identification et Fourniture des EPI	10
2.2.B. Gestion des EPI.....	10
2.2.C. Formation à l'Utilisation des EPI	11
3. Suivi et Amélioration Continue :.....	11
3.1. Gestion des Incidents et des Accidents.....	11
3.2. Mesures Correctives et Préventives.....	11
L’engagement de Repartim	12
Un mot du Président	12

Le périmètre lié à la santé et à la sécurité – Repartim

Au sein de Repartim, la santé et la sécurité de nos employés occupent une place centrale dans notre engagement envers une gestion responsable et durable. En tant qu'acteur majeur de notre industrie, nous sommes conscients des défis spécifiques liés à nos activités et aux environnements dans lesquels nous opérons. La nature même de nos interventions d'urgence et de nos travaux exigeants demande une attention particulière en matière de santé et sécurité, tant pour nos ouvriers sur le terrain que pour nos salariés administratifs au siège social et dans nos agences.

Cette politique santé et sécurité au travail vise à couvrir l'ensemble du spectre de nos opérations, en intégrant des pratiques et des mesures spécifiquement conçues pour minimiser les risques inhérents à nos domaines d'activité. De nos agences réparties sur le territoire jusqu'à notre siège social à Tours, chaque site et chaque employé sont concernés par cette politique. Ainsi que nos partenaires et clients se rendant occasionnellement sur l'un de nos sites.

Notre ambition : « Créer un environnement de travail où nos employés peuvent exercer leurs fonctions en toute sécurité, tout en se sentant soutenus et protégés. »

Que ce soit lors de nos interventions de dépannage en situation d'urgence ou dans le cadre de nos travaux tous corps d'état, chaque employé de Repartim doit pouvoir compter sur des procédures, des équipements et une culture d'entreprise qui favorisent la prévention des accidents et la préservation de la santé.

En rassemblant les efforts de l'ensemble de l'entreprise, depuis la direction jusqu'aux employés sur le terrain, nous aspirons à créer un environnement où la santé et la sécurité sont des valeurs indissociables de notre identité.

Cette politique va au-delà de simples mesures ; elle incarne notre engagement envers le bien-être de nos collaborateurs et notre responsabilité envers la société et l'environnement. En tant que Repartim, nous nous engageons fermement à mettre en œuvre et à maintenir des pratiques exemplaires en matière de santé et de sécurité, façonnant ainsi un avenir plus sûr pour tous ceux qui participent à notre mission.

Par ailleurs, nous aspirons à obtenir des labels et des certifications reconnus tels que la certification ISO 45001:2018 pour les systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail. En nous conformant rigoureusement aux normes et en recherchant activement ces certifications, notamment celles spécifiques à notre secteur, telles que le label "Sécurité Pro" délivré par le Conseil National de la Sous-Traitance (COST), nous nous positionnons comme un acteur exemplaire dans notre domaine. Cette démarche volontariste offre à nos employés et à nos partenaires la garantie d'une collaboration sécurisée, conforme aux meilleures pratiques et aux normes internationales.

1. Nos outils de prévention

1.1. La gouvernance en matière de santé sécurité

1.1.A. Une charte d'engagement signée par tous

La prévention des risques est au cœur de notre démarche de santé et sécurité chez Repartim. Nous reconnaissons que la gestion efficace de la sécurité commence par des outils solides qui encadrent nos actions au quotidien.

Chaque membre de Repartim, du siège social aux agences, adhère à une Charte d'Engagement en matière de santé et sécurité. Cette charte formalise notre engagement collectif à respecter les normes et les pratiques de sécurité, à signaler les risques et à contribuer à la création d'un environnement de travail sûr pour tous.

Nous souhaitons avoir **100% des employés ayant signé la Charte d'Engagement en matière de santé et sécurité, démontrant leur adhésion à nos principes fondamentaux d'ici la fin d'année 2023.**

Retrouvez cette charte ci-dessous :

Charte d'Engagement Santé Sécurité

1. L'ENCADREMENT DOIT

- Garantir l'application et le respect de la politique et des procédures du groupe.
- Mettre en œuvre une démarche durable de réduction de la pénibilité au travail.
- Assurer la prévention et la gestion des risques, offrir et maintenir des systèmes de travail en toute sécurité, et promouvoir des bonnes pratiques de travail au travers d'améliorations permanentes.
- Fournir les ressources adéquates et suffisantes pour une bonne gestion des risques.
- Mettre à disposition et entretenir un lieu de travail qui soit sans risque pour la santé de chacun.
- Employer des collaborateurs et des entreprises compétentes, leur fournir les renseignements, les instructions, et la formation nécessaire pour que toute personne intervenant dans le périmètre de REPARTIM puisse répondre au mieux à ses engagements.

- Examiner l'efficacité de la politique et des procédures de REPARTIM grâce à un support de communication et de consultation de ses employés. La méthode utilisée étant des réunions de concertation sur l'amélioration de la sécurité.
- Faire des enquêtes sur les causes d'accidents et d'incidents, développer une évaluation réactive et retenir les leçons d'erreurs passées.
- Assurer le suivi et l'audit des lieux de travail à travers le personnel d'encadrement et les parties prenantes externes.

2. SALARIÉS ET PARTENAIRES DOIVENT

- Adhérer à la politique de l'Entreprise pour pérenniser son activité et participer à son développement.
- Respecter les procédures et les consignes de sécurité émises par les entités.

- Coopérer avec la direction et leurs collègues à maintenir un environnement de travail sain et sécuritaire.
- Mettre en œuvre les mesures de prévention pour éliminer ou réduire les risques ou leurs conséquences.

- Rapporter tous les risques et les dangers identifiés dans le milieu de travail.

Adrien HARSCOAT
Directeur des opérations
Repartim



Chez Repartim, nous nous engageons à mettre en place l'organisation permettant de préserver la Santé et garantir la Sécurité des collaborateurs, sous-traitants et prestataires ; ainsi que celle de nos clients.

Le respect des normes de sécurité et de santé est initié et encouragé par la direction générale et s'étend à l'ensemble du groupe. Nous nous efforcerons d'aller au-delà des obligations légales pour assurer la sécurité et la santé de tous. Cette responsabilité est partagée et diffusée depuis la direction, en passant par l'encadrement de Repartim pour atteindre l'ensemble du personnel et des acteurs de nos chantiers.

Chaque collaborateur et chaque partenaire, quelle que soit sa fonction, doit être conscient de sa responsabilité personnelle vis-vis de sa propre sécurité et de celle de ses collègues.

LES 8 RÈGLES IMMUABLES pour réaliser nos objectifs !

FORMATION

01



L'accueil et l'intégration de chaque salarié via la Répartim Académie (formation digitale)

02



La mise en œuvre de protection collective, le port des protections individuelles

PROTECTION

CONFORMITÉ

03



L'utilisation de matériel conforme et révisé

04



L'étude du poste de travail dans le domaine de la sécurité

ANTICIPATION

ANIMATION

05



L'organisation et le suivi des 1/4h Sécurité réguliers

06



La mise en place de 1/4h spécifique pour les tâches non habituelles avec un risque particulier

PRÉVENTION

CONTÔLE

07



La mise en place d'audits chantiers

08



La présentation des analyses et actions mises en place suite à un accident

ANALYSE

« LA SÉCURITÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS, ENGAGEONS-NOUS ENSEMBLE ! »

Nom :

Je m'engage le :

Prénom :

Signature :

1.1.B. Allocation de ressources

Nous allouons de manière proactive les ressources nécessaires pour soutenir nos initiatives de santé et sécurité au travail. Cette allocation englobe des fonds dédiés à la formation, à la mise en œuvre de mesures de prévention et à la recherche continue de nouvelles solutions pour renforcer la sécurité de nos employés.

Depuis le début d'année 2023, Repartim a choisi de confier à un Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP), la fonction de « référent sécurité », et de lui confier les missions de démarche d'évaluation des risques, d'élaboration de plans d'action de réduction des risques, de suivi des mesures de prévention, d'information des salariés sur l'hygiène et la sécurité au travail.

1.1.C. La commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT)

Notre Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) composée de représentants de la direction et des employés, se réunit quatre fois par an. Commission spécifique créée au sein du comité social et économique (CSE), elle joue un rôle essentiel dans la supervision et la coordination de nos actions en matière de santé et sécurité. Elle examine régulièrement les rapports d'incidents, formule des recommandations et veille à ce que les préoccupations des employés soient prises en compte.

Cf. Manuel de référence des procédures RH - **Procédure d'élection des représentants du personnel**, Repartim

Avec l'aide de cette commission nous souhaitons réunir, une fois par semestre, des représentants de chaque département du siège et de chaque agence dès 2024 pour animer le débat autour des thèmes les plus importants.

1.2. Évaluation des risques et Audits

La gestion proactive des risques est une pierre angulaire de notre politique de santé et sécurité au travail. Nous nous engageons à identifier et à atténuer les risques potentiels pour garantir un environnement de travail sûr et sain pour nos employés.

- ❖ Depuis janvier 2022, nous avons mis en place une gestion externe du suivi des visites médicales grâce au groupe ADP. Cela inclut les visites d'embauche ainsi que les visites périodiques, avec une fréquence d'une visite tous les 5 ans pour nos collaborateurs administratifs et une visite tous les 2 ans pour nos collaborateurs ouvriers, conformément aux réglementations liées aux risques des métiers du bâtiment.

En parallèle, en interne, nous prenons en charge les visites de reprise après une longue maladie, un arrêt maternité, etc. De plus, nous traitons également les demandes spécifiques qui font suite à une maladie ou à l'aménagement d'un poste. Pour une gestion exhaustive, nous recevons toutes les fiches d'aptitudes du médecin du travail et les classons soigneusement dans les dossiers du personnel. Nous maintenons un suivi précis via notre logiciel de paie, effectuant des extractions biannuelles pour dynamiser ce suivi en interne. Cette approche complète garantit que chaque étape de l'évaluation médicale est gérée avec la plus grande attention et conformité.

Cf. **Document de suivi des visites médicales**, Repartim

- ❖ Nous entreprenons une évaluation initiale minutieuse des risques dans chaque agence et site, en analysant les dangers spécifiques liés à nos activités de dépannage d'urgence et de travaux tous corps d'état. Pour cela notre objectif est de remplir une grille d'audit interne par

agence et par an pour s'assurer des bonnes pratiques en matière de sécurité dans les locaux.

Cf. Manuel de référence des procédures liées à la santé et la sécurité - *Grille d'audit Agence, Repartim*

Nous mettons en place une procédure de révision régulière des grilles d'évaluations des risques, en tenant compte des évolutions technologiques et des nouvelles situations, pour garantir la pertinence continue de nos mesures de prévention.

- ❖ Nous élaborons un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), compilant les évaluations des risques, les plans d'urgence et les mesures préventives spécifiques à chaque environnement. Ce document est constamment mis à jour selon les réglementations en vigueur et l'avancée des plans d'actions.

Cf. *Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, Repartim*

- ❖ Annuellement, nous faisons intervenir un organisme spécialisé pour la mise à jour des plans d'évacuation et des outils d'urgence tels que les extincteurs, les sorties de secours, les alarmes incendie et les trousse de secours. Ces visites périodiques annuelles sont à ce jour réalisées par EuroFeu, partenaire spécialiste de la sécurité incendie.

Toutes ces visites ainsi que tout acte de vérification, installation ou modification des installations dans chaque agence sont consignés dans le registre de sécurité, présent physiquement dans chacune d'entre elles.

Cf. Manuel de référence des procédures liées à la santé et la sécurité - *Procédure de suivi du registre de sécurité au siège et en agence, Repartim*

- ❖ Nous affichons des plans d'urgence personnalisés pour chaque agence et site, détaillant les procédures à suivre en cas d'incident, et nous organisons des exercices de simulation réguliers pour nous assurer que nos employés sont prêts à réagir de manière efficace en cas de situation critique. **Notre objectif est d'organiser au moins 2 exercices d'évacuation incendie par an dans les deux points recensant les plus de collaborateurs** (Le siège social de Tours & le call center de Marseille).

Cf. Manuel de référence des procédures liées à la santé et la sécurité - *Procédures d'exercice d'évacuation en cas d'incendie, Repartim*

- ❖ Dans un souci d'amélioration continue, nous instaurons un système de signalement anonyme qui encourage les employés à signaler les risques et les problèmes potentiels sans crainte de représailles.

Cf. Manuel de référence des procédures RH - *Procédure d'alerte sur les questions de discrimination, de harcèlement et de santé sécurité, Repartim*

Nous avons également mis en place une fiche de presque accident à remplir pour signaler un risque qui a failli amené à un accident qui a pu être évité. Cette fiche permet de mettre en place des actions correctives sur des risques du quotidien qui n'auraient pas été anticipés.

Cf. Manuel de référence des procédures liées à la santé et la sécurité - **Procédure de déclaration et la gestion des accidents du travail - ANNEXE : Fiche de presque accident**, Repartim

1.3. Formation et sensibilisation

1.3.A. Un programme de formation obligatoire et adapté

En investissant dans la formation de nos employés et en les sensibilisant aux risques, nous contribuons à créer un environnement de travail où chacun est équipé pour agir de manière sûre et responsable.

- ❖ Nous élaborons un plan de suivi rigoureux pour les formations et les habilitations obligatoires, garantissant que chaque employé est formé et habilité conformément aux exigences légales et professionnelles. *Notre objectif est de réaliser 100% des formations obligatoires chaque année.*

Cf. Manuel de référence des procédures RH - **Procédure d'attribution des formations internes et externes et de suivi du plan de développement des compétences – ANNEXE : Plan de développement des compétences**, Repartim

- ❖ Nous constituons une base de données centralisée recensant les formations et habilitations spécifiques à chaque métier, assurant ainsi que les compétences requises sont à jour et disponibles.

Cf. **Base de données des formations et habilitations spécifiques à chaque métier**, Repartim

- ❖ Nous organisons des formations pour les Sauveteurs Secouristes du Travail (SST), en veillant à ce qu'ils soient prêts à fournir une assistance en cas d'urgence médicale. *Notre objectif est de garantir un minimum de 2 à 3 SST par agence.*
- ❖ Nous dispensons une formation complète sur l'évacuation en cas d'incendie et l'utilisation correcte des extincteurs, garantissant que chaque employé sache comment réagir en cas d'urgence incendie.

Cf. **Liste du personnel habilité en cas d'urgence (siège social)**, Repartim

1.3.B. Un programme d'intégration et de formation e-learning

- ❖ Nous créons des modules de formation en ligne pour permettre à nos employés d'accéder aux ressources à tout moment et à leur propre rythme, renforçant ainsi leurs connaissances et compétences en matière de santé et sécurité.

Nous imposons un programme d'accueil sécurité complet, abordant tous les risques liés à nos activités, garantissant que chaque nouvel employé soit bien informé dès son arrivée. *Nous nous fixons pour objectif un taux de participation de 100% des collaborateurs à ce programme e-learning.*

Cf. **Accueil Sécurité – Repartim Académie**, Repartim

- ❖ Nous développons un module de formation spécifique sur les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) *spécifique aux postes administratifs et de bureau*, visant à prévenir les risques ergonomiques au sein de nos équipes. *Nous souhaitons diffuser ce cours d'ici la fin d'année 2023 à tous les salariés administratifs.*
- ❖ Nous finalisons et diffusons un cours consacré aux Risques Psycho-Sociaux (RPS) en 2023, contribuant à une meilleure prise en charge de la santé mentale de nos employés.

Cf. Cours Risques Psychosociaux – Repartim Académie, Repartim

1.3.C. Campagne de Communication

Nous mettons en place des campagnes de communication régulières pour diffuser des informations pertinentes liées à la santé et à la sécurité, garantissant une sensibilisation continue.

- ❖ Nous organisons des sessions de "¼ d'heure sécurité" mensuelles, où des sujets spécifiques sont abordés pour renforcer la sensibilisation des employés. Leur animation est suivie via une fiche d'émargement. Nous y invitons les participants à échanger communément sur le thème présenté, dans l'objectif de s'engager sur 3 actions qui leur permettront d'agir positivement sur leur sécurité au quotidien.

Cf. Exemple de ¼ d'heure sécurité 2023 : le risque routier professionnel, Repartim – juin 2023

- ❖ Nous mettons en place un système d'alerte accidents pour communiquer rapidement à l'ensemble du personnel les risques identifiés suite à un accident.

Cf. Exemple d'alerte accident 2023, Repartim

Nous envisageons de mettre en place un programme de reconnaissance et de récompense pour les employés qui contribuent activement à la sécurité en identifiant les risques et en proposant des solutions. *Nous visons une mise en place de ce programme pour 2024.*

2. Procédures opérationnelles

2.1. Procédures diverses

La standardisation et la clarté des procédures opérationnelles sont essentielles pour garantir des interventions efficaces et sécurisées. Chez Repartim, nous accordons une attention particulière à la mise en place de procédures rigoureuses qui guident nos équipes dans toutes les facettes de leur travail.

2.1.B. Procédures spécifiques

- ❖ Nous établissons un protocole de chargement et de déchargement spécifique pour chaque agence, en garantissant que les manipulations de matériel et d'équipement soient effectuées en toute sécurité.

Cf. Manuel de référence des procédures liées à la santé et la sécurité - Exemple de protocole chargement/ déchargement, Repartim

- ❖ Nous mettons en place une procédure stricte en matière d'alcoolémie et de stupéfiants, visant à prévenir les risques liés à la consommation de substances pouvant altérer la capacité de travail en toute sécurité.

Cf. Manuel de référence des procédures liées à la santé et la sécurité - **Procédure Alcoolémie et stupéfiants**, Repartim

- ❖ Nous établissons une procédure claire pour la déclaration et la gestion des accidents du travail (AT), garantissant un traitement rapide et efficace des incidents.
Cf. Manuel de référence des procédures liées à la santé et la sécurité - **Procédure de déclaration et la gestion des accidents du travail**, Repartim
- ❖ Nous formalisons notre engagement pour la sécurité routière en signant la charte des entreprises engagées pour une route plus sûre, sensibilisant nos employés aux risques sur la route.
Cf. **Courrier de remerciement suite à la signature des 7 engagements pour une route plus sûre**, Repartim
- ❖ Nous mettons en place une procédure pour le travail isolé, assurant que les employés travaillant seuls disposent des protocoles nécessaires pour garantir leur sécurité.
Cf. Manuel de référence des procédures liées à la santé et la sécurité - **Procédure de travail isolé**, Repartim

2.1.A. Manuel de références

Nous créons un manuel de référence complet comprenant l'ensemble de nos procédures opérationnelles, des protocoles d'urgence et des informations clés liées à la santé et à la sécurité.

Ce manuel servira de guide essentiel pour nos employés, garantissant qu'ils ont accès à des directives détaillées pour chaque situation, et qu'ils sont informés des meilleures pratiques en matière de sécurité. [Nous visons une diffusion en 2024 à tous les collaborateurs.](#)

2.2. Équipements de Protection Individuelle (EPI) :

2.2.A. Identification et Fourniture des EPI

La protection individuelle est une composante cruciale de notre engagement envers la sécurité et le bien-être de nos employés. Nous nous sommes engagés à mettre en place des mesures concrètes pour fournir et entretenir les équipements nécessaires afin d'assurer leur protection lors de toutes les activités professionnelles.

- ❖ Nous nous engageons à établir une liste exhaustive d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) nécessaires pour chaque rôle et chaque tâche au sein de notre entreprise. Cette liste sera élaborée en fonction des risques spécifiques liés à chaque activité.
Cf. Manuel de référence des procédures liées à la santé et la sécurité - **Processus de commande des EPI – ANNEXE 1 : Liste des EPI par métiers**, Repartim
- ❖ Nous mettrons en place un processus efficace de fourniture des EPI, garantissant que chaque employé dispose des équipements appropriés pour exécuter ses tâches en toute sécurité.
Cf. Manuel de référence des procédures liées à la santé et la sécurité - **Processus de commande des EPI**, Repartim

2.2.B. Gestion des EPI

Nous instaurerons un système de gestion des EPI complet et bien organisé, incluant des procédures pour l'entretien régulier, le suivi de l'état et le remplacement en cas de dégradation.

Chaque EPI sera soumis à des contrôles réguliers pour garantir son bon fonctionnement et sa conformité aux normes de sécurité.

2.2.C. Formation à l'Utilisation des EPI

Nous reconnaissons l'importance cruciale de l'utilisation correcte des EPI. Ainsi, nous organiserons des sessions de formation pour sensibiliser nos employés à leur utilisation adéquate et pour leur montrer comment les mettre en place correctement. Nous visons à [créer ce cours en ligne et à le diffuser d'ici 2024](#).

3. Suivi et Amélioration Continue :

3.1. Gestion des Incidents et des Accidents

L'engagement envers la sécurité ne se limite pas à la prévention initiale, mais s'étend également à la gestion des incidents et à l'identification de moyens d'amélioration continue. Nous avons mis en place des actions spécifiques pour garantir que notre politique de santé et de sécurité évolue en permanence.

- ❖ Nous établissons un système de suivi minutieux pour enregistrer de manière exhaustive tous les incidents et accidents survenant au sein de notre entreprise. Chaque incident, quelle que soit sa gravité, sera documenté de manière précise.
- ❖ Nous nous engageons à procéder à une analyse approfondie de chaque incident et accident, en examinant les causes sous-jacentes, les facteurs contributifs et les conséquences. Cette analyse approfondie nous permettra d'obtenir des enseignements essentiels pour prévenir les incidents futurs. Notre objectif [est de réduire de 50% les accidents de travail sur l'année 2023 par rapport à 2021](#).

3.2. Mesures Correctives et Préventives

Nous élaborons un processus réactif pour mettre en œuvre des mesures correctives immédiates en cas d'incident, visant à atténuer les conséquences et à prévenir l'aggravation de la situation.

Simultanément, nous nous engageons à identifier et à mettre en place des mesures préventives pour empêcher la récurrence des incidents. Ces mesures préventives seront conçues pour traiter les causes profondes des incidents et garantir une amélioration continue de la sécurité.

L'engagement de Repartim

Un mot du Président

Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

C'est avec un profond engagement envers votre bien-être et votre sécurité que je m'adresse à vous aujourd'hui. Nous sommes conscients que chaque jour, vous vous engagez pour faire avancer notre entreprise et offrir des services de qualité à nos clients. Votre contribution est inestimable, et il est de notre responsabilité de vous garantir un environnement de travail sûr et sain où vous pouvez vous épanouir.

Ainsi, je suis fier de vous présenter notre nouvelle Politique de Santé et Sécurité au Travail. Cette politique reflète notre engagement à créer un lieu de travail où chacun peut se sentir en sécurité, encouragé et soutenu. Nous avons élaboré des plans détaillés, des procédures rigoureuses et des objectifs quantitatifs, mais ce n'est pas seulement un ensemble de mots sur le papier. C'est un engagement profond et concret envers votre sécurité, votre santé mentale et physique.

Je vous demande de vous engager avec moi dans cette démarche. Prenez le temps de lire et de comprendre notre politique. Respectez les procédures établies, portez les équipements de protection individuelle, signalez les risques et les incidents, participez aux formations et aux sessions d'information. Votre engagement est la clé pour créer un environnement de travail sécurisé et épanouissant pour tous.

Je m'engage à tout mettre en œuvre pour soutenir cette politique et à fournir les ressources nécessaires pour sa mise en place.

Merci de partager cet engagement avec moi, et rappelez-vous que votre sécurité est ma priorité absolue.

Avec toute ma confiance et mon respect,

Martial HELAND

Président de Repartim

